

## Conception de la sécurité / MVE 2012.

### SÉCURITE SALLE D & HALL D'ENTREE

La salle D – Dispose d'une unité d'évacuation de 2 UP (Une porte qui fait 1,40 m). Un témoin permet de voir si le détecteur de fumées est à l'origine de l'alarme.



Sur la gauche on peut voir le tableau d'affichage, du Hall, contenant règlement de sécurité et les prescriptions de la manifestation.

### EQUIPEMENTS CONCOURANTS A LA SECURITE

- ❖ Un détecteur de fumées, au plafond.
- ❖ Un DAF (Dispositif Actionné de Sécurité). *(la boîte rouge rectangulaire)*
- ❖ Un extincteur adapté. (Un extincteur se trouve aussi dans le Hall).
- ❖ Un accès à la ligne téléphonique extérieure, « ALERTE », si le téléphone s'y trouve.



Un exutoire de fumées est asservi à la salle. *(Voir précisions dans 'salle B')*



Tous les systèmes sont asservis à la détection incendie.

Une deuxième porte (3 UP) permet de prévoir un dégagement d'urgence.



N.B: Le rappel des consignes particulières, du cahier des charges Exposants ↔ MVE, est affiché derrière le comptoir.

✚ L'évacuation, prioritaire, de la bouteille de gaz y est précisée, en face du grand escalier.

### **ALARME – (Article MS 65)**

La salle D ne dispose pas en propre de dispositif d'alarme. **Les boîtiers d'alarme** les plus proches **se trouvent près des portes de sortie du Hall**. Ils sont placés à 1.30 m au dessus du sol. Ils ne doivent pas être dissimulés.

